



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE AU POSTULAT

Auteurs	PLR et PDCC, par Emmanuel Chassot (suppl.), Xavier Moret, et Sébastien Roh
Objet	Promotion des fruits, légumes et jus de fruits du Valais
Date	19.12.2014
Numéro	4.0130

Le postulat demande à ce que le Canton priorise l'origine valaisanne des fruits et légumes et produits dérivés, tels que nectar ou jus de fruits dans les achats des institutions étatiques et dans l'offre des réceptions étatiques.

Le Conseil d'Etat s'engage de manière intensive pour une production agricole de qualité, respectant des standards élevés en matière écologique et sociale. Il promeut la proximité, l'authenticité et la qualité des produits par des aides promotionnelles, notamment par le biais de la marque Valais®. De plus l'école d'agriculture de Châteauneuf, active dans la restauration collective, a participé à un projet pilote de l'Ecole Hôtelière de Lausanne pour tester un indice écologique de la nourriture – indice Beelong. Elle conduit actuellement un projet qui tend à promouvoir l'utilisation de produits régionaux dans la cuisine collective en donnant la priorité aux produits valaisans, et en tenant compte des différents modes de production et labels. Les enseignements de ce projet seront disponibles dès 2016 et fourniront des bases d'achat des produits pour les autres institutions étatiques.

La demande des postulants s'inscrit donc pleinement dans la politique agricole menée par le gouvernement.

Conséquences sur la bureaucratie : aucune

Conséquences financières : aucune

Conséquence sur la RPT : aucune

Il est proposé l'acceptation du postulat.

Sion, le 19 août 2015